



**Décision n° 19-DCC-176 du 13 septembre 2019  
relative à la prise de contrôle exclusif de la société Sintex NP par la  
société Sigefi Private Equity**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 12 août 2019, relatif à la prise de contrôle exclusif de la société Sintex NP par la société Sigefi Private Equity, formalisée par une promesse unilatérale d'achat d'actions en date du 9 août 2019 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif de la société Sintex NP par la société Sigefi Private Equity. Elle constitue une concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle mentionnés au I de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Les marchés concernés par l'opération sont ceux de la transformation des matières plastiques et la fabrication de pièces métalliques de précision et de l'assemblage de composants électroniques, lesquels sont définis de manière constante par la pratique décisionnelle des autorités de la concurrence.
3. Quelles que soient les segmentations retenues, les parts de marché cumulées des parties sont inférieures à 25 %.
4. Compte tenu des éléments du dossier et au vu notamment du point 384 des lignes directrices de l'Autorité de la concurrence relatives au contrôle des concentrations, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence.

## **DÉCIDE**

**Article unique** : L'opération notifiée sous le numéro 19-218 est autorisée.

Le vice-président,

Emmanuel Combe

---

© Autorité de la concurrence